

11 janvier 2018

Commission n° 3 :
**Eau - Assainissement,
Déchets Ménagers, Voirie**

Présidence de la Commission :
Paul LE BIHAN

Vice-Président chargé de l'Eau et de l'Assainissement :
Alain FAIVRE

Commission n° 3 :

Eau-Assainissement, Déchets Ménagers, Voirie

Services référents :

- Eau-Assainissement → Service Eau-Assainissement : **Stéphane Guichard**
- Déchets Ménagers → Service Déchets : **Anne-Laure Lamandé**
- Voirie → Service Voirie : **Riwal LE BERRE**

Référents :

Julie BALLU (Service Eau-Assainissement)
Mickaël THOMAS (Services Techniques)

Ordre du jour

- **Assainissement collectif :**
 - Point sur l'avancement des projets de mise aux normes des systèmes d'assainissement
- **Assainissement non collectif :**
 - Communication auprès des abonnés du SPANC
- **Questions diverses**

Assainissement collectif

Projets Stations d'épuration

- Caouënnec-Lanvézéac (Projet d'aménagement en cours):

Une demande de complément nous a été transmise concernant le dossier de déclaration de Caouënnec-Lanvézéac. Arrêté imminent. Démarrage des travaux programmé en avril 2019.

La consultation est en cours pour la maîtrise d'œuvre.

- Kermaria-Sulard, Trezeny, Coatreven (Projet d'aménagement en cours):

DLE en cours d'instruction. Démarrage des travaux envisagé en août 2019.

- Lanmérin (Projet d'aménagement en cours):

Station non conforme par rapport à la réglementation nationale et à son acte réglementaire.

Une expertise a été initiée pour activer la garantie décennale.

- Lannion (Projet d'aménagement en cours):

DLE en cours de rédaction. Dépôt prévu en mars 2018 avec intégration de l'étude sanitaire liée au Stade d'eau vive. Un dossier de dérogation ministérielle devra également être déposé.

- Perros-Guirec (Projet d'aménagement en cours):

Une étude de courantologie et dispersion dans la baie va être réalisée.

Planning validé:

–Station: dépôt DLE juin 2018, dossier de dérogation en mars 2018, et travaux 2021-2022

–Renforcements PR Pont-Couënnec 2019 et Châtaigneraie 2021

Projets Stations d'épuration

- Pleudaniel (Projet d'aménagement en cours):

Nouveau DLE à déposer en 2018.

- Pleumeur-Bodou Ile-Grande :

Station mise en demeure (non-conformité ERU). Travaux mi 2021 si une étude d'impact n'est pas nécessaire, et début 2022 si elle l'est.

- Pleumeur-Bodou bourg (Projet d'aménagement en cours): :

Station non-conforme par rapport à son acte préfectoral. DLE et dossier de dérogation à déposer dès que les plannings seront validés par les services de l'Etat.

- Pleumeur-Gautier (Projet d'aménagement en cours):

Station sous le coup d'un rapport de manquement en raison du non-respect de l'acte préfectoral. Etude d'incidence en cours.

- Plouaret, Vieux-Marché:

Arrêté caduc. DLE envoyé en novembre 2017.

- Plounérin, Plougrescant (Projet d'aménagement en cours):

Stations non conformes par rapport à leurs actes préfectoraux. DLE en cours de rédaction (et dérogation, si permis de construire, pour Plougrescant).

Projets Stations d'épuration

- Plounévez-Moëdec

Le Dossier Loi sur l'Eau va être déposé en janvier.

Le planning des travaux est calé sur celui de l'abattoir (début 2020)

- La Roche Derrien, Langoat, Pommerit-Jaudy (Projet d'aménagement en cours):

Station non-conforme ERU, Arrêté national, acte préfectoral et autosurveillance en 2016

Schéma directeur en cours. Travaux 2021.

- Rospez (Projet d'aménagement en cours):

Arrêté d'autorisation de rejet obtenu en décembre 2017. Démarrage des travaux prévu en septembre 2019.

- Saint-Michel-en-Grève (Projet d'aménagement en cours):

Arrêté d'autorisation de rejet obtenu en juin 2017. Dépôt du dossier de dérogation prévu en mai 2018. Date prévisionnelle de commencement des travaux sur la station en décembre 2019.

Projets Stations d'épuration

- Trébeurden

Nous devons justifier de l'impossibilité (financière et technique) de réaliser un projet différent (autre site, émissaire en mer, station commune avec Pleumeur-Bodou et/ou Lannion...)

Les dossiers Loi sur l'eau et de dérogation ministérielle à la Loi sur l'Eau devront être déposés avant le 30 juin 2018.

- Trédrez-Locquémeau, Kerbabu (Projet d'aménagement en cours): :

Arrêté obtenu en décembre 2017. Dossier de dérogation en cours de rédaction, dépôt prévu en mai 2018. Démarrage des travaux prévu en décembre 2020.

- Trévou-Tréguignec (Projet d'aménagement en cours):

Arrêté d'autorisation de rejet obtenu en juin 2017. Dépôt du dossier de dérogation prévu en mai 2018. Date prévisionnelle de commencement des travaux sur la station en mars 2019.

Assainissement non collectif

Communication du règlement ANC

Article 2224-12 du code général des collectivités territoriales :

L'exploitant remet à chaque abonné le règlement de service ou le lui adresse par courrier postal ou électronique. Le paiement de la première facture suivant la diffusion du règlement de service ou de sa mise à jour vaut accusé de réception par l'abonné. Le règlement est tenu à la disposition des usagers.

Communication du règlement ANC

- Une simple mise en ligne du règlement ANC en téléchargement sur le site de LTC ne suffit pas pour qu'il soit opposable
- A charge pour LTC de justifier cette remise aux abonnés

Communication du règlement ANC

Proposition :

→ Envoi du règlement par voie postale à tous les abonnés

→ Budget estimé à 16 500 €

Impression : 2 500 €

Mise sous pli : 1 000 €

Affranchissement : 13 000 € (en attente de devis de la poste pour envoi groupé)

Questions diverses

Transfert de compétence eau potable

- Lancement de l'étude et du schéma directeur : délibération au conseil communautaire du 30 janvier 2018
- Comité de pilotage (LTC + producteurs-distributeur d'eau potable) : le 26 janvier 2018

Commission n° 3 du 11 janvier 2018 :
**Eau - Assainissement,
Déchets Ménagers, Voirie**

Présidence de la Commission :
Paul LE BIHAN

Vice-Président chargé de l'Eau et de l'Assainissement :
Alain FAIVRE

Conseiller délégué chargé des Déchets Ménagers:
François PRIGENT

Conseiller délégué chargé de la Voirie :
Jean-François LE GALL

Déchets : Ordre du jour

- SMITRED : présentation des coûts de traitement par filière
- Collecte des encombrants : bilan des heures 2017
- Collectes : étude d'optimisation sur les pôles de Tréguier et Lézardrieux
- Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés : création d'un COPIL
- Déchèteries : optimisation des heures d'ouverture, proposition planning
- Déchèterie de Pleumeur-Gautier : présentation du projet d'aménagement
- Objèterie : programme d'animations 2018 et broyage des déchets verts à l'Objèterie et à domicile

SMITRED : présentation des coûts de traitement par filière

		2017			2018		
		Prévisionnel (TVA 10%)			Prévisionnel (TVA 10%)		
		Tarifs €HT/T (TGAP comprise)	Tonnages prévisionnels	prévisionnel TTC	Tarifs €HT/T (TGAP comprise)	Tonnages prévisionnels	prévisionnel TTC
Omr	Omr	50,42	23 120	1282 281,44 €	48,34	23 120	1229 382,88 €
	DIB	64,63	310	22 053,05 €	64,63	330	23 460,69 €
Encombrants	encombrants déchèterie	63,50	8 690	606 996,50 €	62,70	8 690	599 349,30 €
	encombrants apports LTC	48,50	380	20 273,00 €	47,70	380	19 938,60 €
	plâtre en mélange déchèterie	108,00	1943	230 780,88 €	115,00	2 000	253 000,00 €
	plaques plâtre déchèterie	75,00	356	29 403,00 €	73,00	356	28 586,80 €
	bois déchèterie	43,00	3 795	179 503,50 €	43,00	3 795	179 503,50 €
	bois apports LTC	26,00	144	4 188,40 €	26,00	144	4 188,40 €
Déchets verts	déchets verts	16,00	42 691	751361,60 €	14,00	42 691	657 441,40 €
Cartons	mise en balle	12,00	1470	19 404,00 €	12,00	1470	19 404,00 €
	transport compacté	12,00	0	0,00 €	12,00	0	0,00 €
	transport non compacté	24,00	274	7 233,60 €	24,00	274	7 233,60 €
Verre	transport	19,50	470	10 081,50 €	19,50	470	10 081,50 €
Souches	déchèterie	43,00	0	0,00 €	43,00	0	0,00 €
	apports LTC	26,00	252	7 207,20 €	26,00	252	7 207,20 €
Monoflux	10 à 20 % refus	8,00	7 651	67 324,40 €	8,00	7 651	67 324,40 €
	transport	95,00	24	2 508,00 €	95,00	24	2 508,00 €
Part fixe		50,00%		3 053 460,30 €	50,00%		3 137 761,00 €
TOTAL			91 570	6 293 990,37 €		91 647	6 246 301,27 €

- Le budget prévisionnel 2018 est comparable pour la partie Traitement à celui de 2017. A noter de légères évolutions des tarifs par filière (diminutions sur les flux « OMr », « encombrants », « plaques plâtre déchèterie » et « déchets verts » et augmentation sur le flux « plâtre en mélange »).
- Le SMITRED applique la tarification suivante : Facturation d'une part fixe (50 %), facturation à la tonne en fonction des volumes réalisés sur la part restante,
- Propositions :
 - évaluation des coûts d'exploitation par filière
 - Établissement d'un PPI ajustable en fonction des capacités de contributions de l'EPCI

Collecte des encombrants : bilan des heures 2017

	plougras loguivy plounerin	secours populaire	louannec lannion	St-Michel Tréduder Plouzélambre Trémel Plufur	Ploumilliau Trédrez Locquémeau	Lannion Loguivy rive gauche Ploulec'h	Trévou Trélévern Kermaria	Lannion centre ville brélévenez Buhulien	Lannion Ker- Uhel Kerligonan Servel Beg- Léguer Champs Blanc	Trébeurden Pleumeur- Bodou	Trégastel St Quay- Perros	Plestin	Perros-Guirec	Rospez Ploubezre	Plouaret Lanvellec Vx Marché Trégom Plounévez
janv-17			2			6,5	6,75	5	5						
févr-17	6,5	2	2,5	7,5	3,5										
mars-17		12								12	4,5	18	21	21	
avr-17		6				18	18,75	39							18
mai-17	21	6	16,5	15	18				21						
juin-17		6								18,75	12	18	34,5		
juil-17		3				16,5	25,5								15
août-17	33	6	15	15				16,5	16,5						
sept-17		6			9					21	16,5	19,5			
oct-17		6				21								33	21
nov-17	9	3		10,5			19,5	18	16,5						
déc-17		6		28,5	19,5					16,5					
Total	69,5	64	34	76,5	50	62	70,5	78,5	59	68,25	33	55,5	88,5	57	75
Moyenne mensuelle	5,79	5,33	2,83	6,38	4,17	5,17	5,88	6,54	4,92	5,69	2,75	4,63	7,38	4,75	6,25

- La prestation de collecte des encombrants réalisée par l'AMISEP KerLann représente 941 heures sur l'année 2017, soit 0,6 ETP
- Cela correspond à une dépense global de 24 600 euros sur l'année 2017

Collecte : étude d'optimisation sur les pôles de Tréguier et Lézardrieux

Les tournées de collecte sur les secteurs de Tréguier et Lézardrieux vont être étudiées en 2018, comme précédemment sur les autres secteurs, pour plusieurs raisons :

- Respect de la norme R 437 de la CNAMTS (sécurisation des tournées de collecte)
- Harmonisation des pratiques pour l'ensemble des pôles avec notamment l'analyse des gisements pour identifier la possibilité de création de services identiques et communs aux professionnels du territoire :
 - tournées carton dédiées donc flux à sortir des tournées actuelles d'ordures ménagères,
 - tournées Gros-Producteur adaptées aux besoins et aux variations saisonnières...
- Cette harmonisation des pratiques pour l'ensemble des pôles soulève un certain nombre de questionnements :
 - Démarrage des tournées estivales (juillet à septembre) ?
 - Secteur en C1 uniquement côtier et hyper-centre et flux concerné (Omr/CS) ?
 - Renforcement des points de collecte aériens en Omr sur le secteur côtier ?

Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés

- L'autorité organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés a la charge de définir les conditions d'application du service public à disposition des habitants et autres usagers du service :

Article L 5211-9-2 I du CGCT : Président d'un EPCI compétent pour prendre un arrêté portant règlement de collecte des déchets

- Les principaux objectifs d'un «règlement de collecte» sont :
 - délimiter et définir des règles d'utilisation du service public de collecte des déchets,
 - présenter des modalités du service (tri, bacs, lieux et horaires de présentation...),
 - définir des sanctions en cas de violation des règles,
 - améliorer l'information et la qualité du service aux différents usagers (maximiser le tri par un rappel formel des consignes et par une sensibilisation du personnel de collecte),
- Permet à la collectivité d'analyser son organisation de la collecte au regard de la situation existante.

Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés

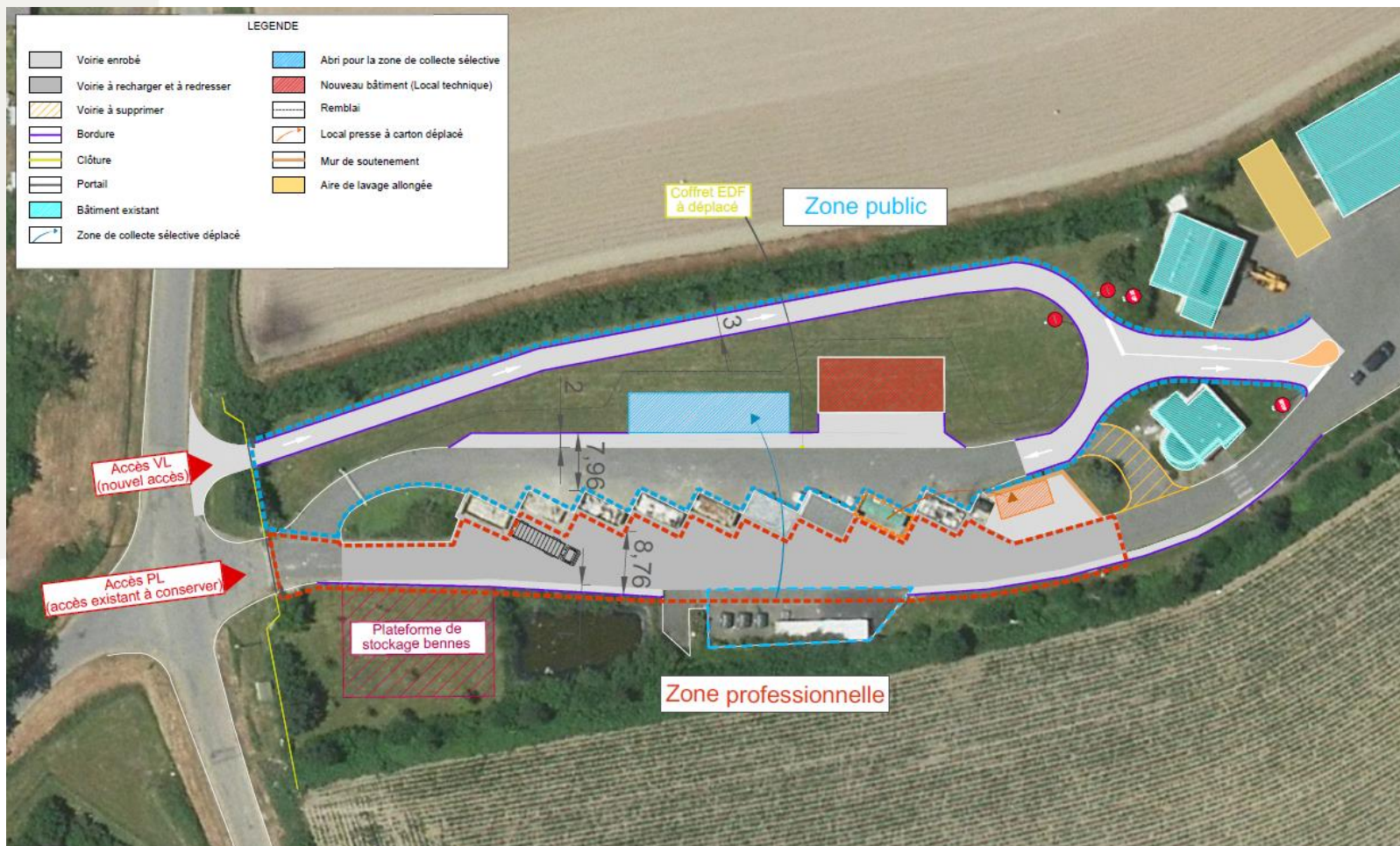
- Principaux éléments de cadrage et questions à approfondir par rapport au projet de règlement amorcé en 2016 :
 - Règles d'attribution et d'utilisation des contenants
 - Récipients agréés / Modalités de présentation / Responsabilités (entités/collectivités/usagers)
 - Règles d'organisation de la collecte :
 - Sécurité et facilitation de la collecte (*R 437 de la CNAMTS*)
 - Saisonnalité de la collecte / Typologie habitat (rural/urbain)
 - Zonage des modes de collecte (porte à porte/PAV) en fonction de critères à définir
 - Collectes spécifiques et/ou interdites (Encombrants, Gros Producteurs, Caissons, Marché...)
 - Apports en déchèterie (*cf règlement interne des déchèteries, charte des déchèteries du SMITRED*)
 - Dispositions financières (TEOM / redevance Spéciale : quantité maximum de déchets acceptés selon le décret du 10/03/16)
 - Sanctions pour les dépôts sauvages (pas de transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au Président de l'EPCI, il reviendrait donc à chaque commune d'appliquer le règlement)
- Proposition de créer un **COPIL**, composé d'une dizaine d'élus, et permettant de faire des propositions qui seront ensuite débattues en commission n° 3 et ensuite au conseil communautaire

Déchèteries : optimisation des heures d'ouverture, proposition d'un planning

Suite à la précédente présentation en commission 3 des propositions d'évolutions organisationnelles des déchèteries, il est proposé le planning suivant :

- Rencontre des communes concernées par des changements :
 - De janvier à Février (F Prigent et T Michel)
 - Rencontres en mairies (maire et DGS/secrétaire de mairie)
- Retour sur ces échanges en commission 3 en mars et arbitrage en Bureau Exécutif,
- Mise en oeuvre des modifications dans le courant du 1er semestre 2018

Déchèterie de Pleumeur-Gautier : présentation du projet d'aménagement



Montant inscrit au BP 2018 : 200 000 euros TTC

Objèterie : présentation du programme d'animation

• Programme d'animations 2018 :

- Programme envoyé par mail à toutes les écoles et mairies du territoire mi-décembre
- Communiqué de presse envoyé à la presse mi-décembre
- Création d'un flyer (un exemplaire est remis ce soir à chacun)
- Deux types d'animations et intervenants :
 - pour les scolaires (prise en charge du transport par le budget déchet) :
 - Régie de Quartier
 - SMITRED
 - War Dro
 - Emeraude Id
 - pour le grand public (gratuites et payantes sur la base de 5 ou 10 euros par participant)
 - Le Cartonniste
 - Le secret du je
 - Les incroyables comestibles
 - Les petits débrouillards
 - War Dro
 - Régie de Quartier
 - Trégor Byciclette



- **Renseignements et inscriptions uniquement** auprès de la plateforme informations usagers au 02 96 05 55 55

Objèterie : broyage des déchets verts

- **Broyage des déchets verts**

- À l'Objèterie : Par les agents de LTC

- Une journée de broyage par semaine par les agents LTC, possibilité de venir s'approvisionner gratuitement en broyat ou amendement de déchets verts
- Le dernier samedi de chaque mois, animation par la Régie de Quartier sur le broyage des déchets verts

- A Domicile : Par la Régie de Quartier

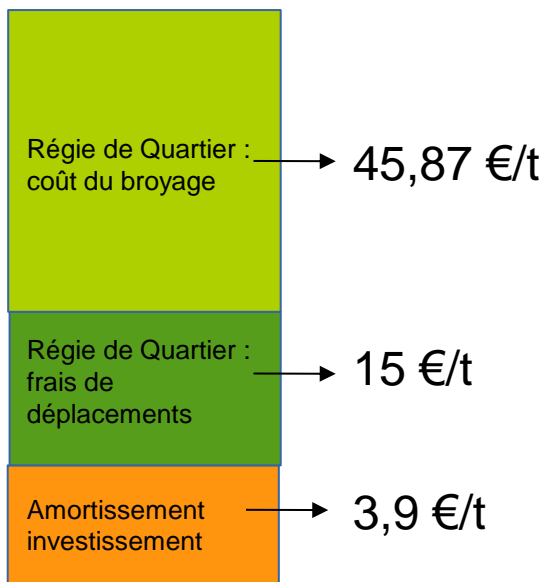
- Organisation identique à celle de la livraison des composteurs :
 - Participation financière de l'utilisateur à déterminer (différents scénarii sur diapositive suivante)
 - Réservation auprès de la plateforme informations usagers au 02 96 05 55 55
 - L'utilisateur est recontacté par la régie de quartier pour le jour et l'horaire
- Prestation d'une heure au domicile de l'utilisateur par la Régie de Quartier,
- Matériel utilisé uniquement par la Régie de Quartier (pas de location, ni de prêt)

Objèterie : broyage des déchets verts à domicile

Tarif pour broyage à domicile pour objectif maximal de 780 t/an

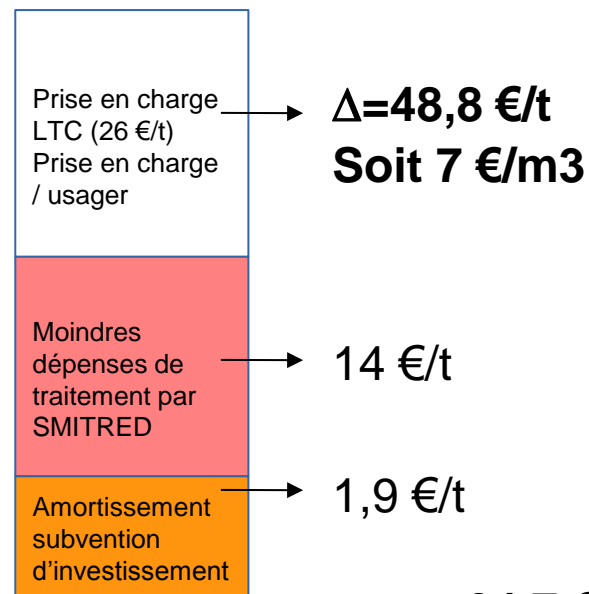
Minimum de 3,5 m³
(soit 30 mn minimum)

Dépenses



TOTAL : 64,7 €/t

Recettes



TOTAL : 64,7 €/t

Avec une prise en charge
par LTC de 26 €/t

⇒ l'utilisateur paie 11 € pour 30' ou
22 €/h (soit 3,2 €/m³),

Voirie : Ordre du jour

- Voirie communale d'intérêt communautaire
- Voiries communautaires – Pôle de Lézardrieux

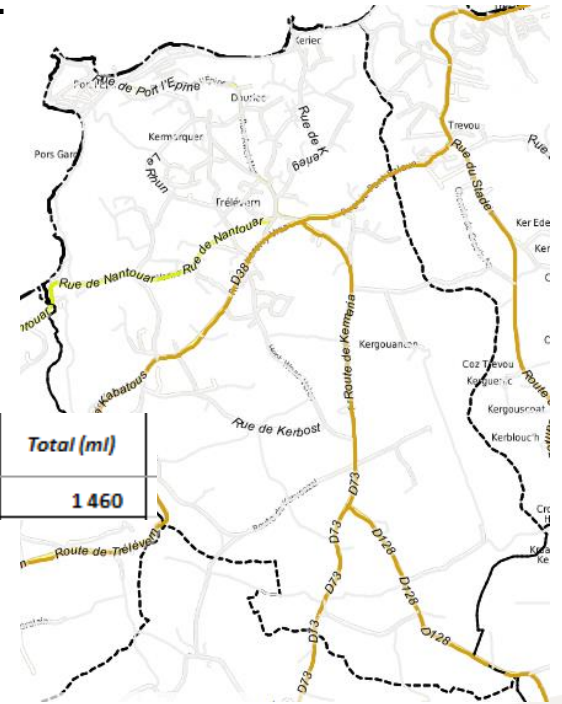
Voirie communale d'intérêt communautaire

Méthode et calendrier

- D'ici fin janvier, envoi aux communes d'une proposition de schéma avec une carte et un listing avec les noms des voies et les linéaires.

Exemple : commune de Trélévern

Communes	Intérêt communautaire	Voies concernées	Linéaire (ml)	Total (ml)
Trélévern	Liaison vers Louannec	Rue de Nantouar	1 460	1 460



- Retour des communes pour fin février
- Courant mars : passage en commission 3
- 3 avril : validation du schéma en conseil communautaire
- 30 avril : date limite de dépôt des demandes (guide des aides)

Voiries communautaires – Pôle de Lézardrieux

Perspectives pour 2018

- Les FDC en matière de voirie ont été modifiés fin 2017 pour être éligibles en 2018 aux communes des Pôles de Lézardrieux et Tréguier
- Pas de programme de voirie sur les voies communautaires de l'ex-CCPL en 2018
- Passage de l'épaveuse sur ces voies assuré par LTC en 2018
- Mécanisme de transfert de ces voies vers les communes :
 - Passage en CLECT au plus tard en septembre 2018
 - Délibération des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire sur les AC modifiées au 4^{ème} trimestre 2018
 - Modification des AC définitives avant fin 2018
 - Transfert de ces voies de LTC vers les communes fin 2018